

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements de l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé Saint-Etienne 19 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C<sup>o</sup>, place de la Fcurse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 21 MAI 1891

# LÉGÈRETÉ

Il faut vraiment que la politique nous fasse défaut pour qu'on en soit réduit à transformer en événement le racoat ridicule dont M. Gerville-Réache s'est fait l'écho complaisant. C'est une mauvaise habitude qui s'est introduite chez nous. On accepte, du premier venu, les cancanes les plus incroyables, on les fait passer dans les colonnes de journaux avant même de s'être donné la peine de les vérifier ou d'en contrôler la vraisemblance. Eh, mon Dieu ! les raisons de critiquer les actes du gouvernement ne manquent pas : à défaut de raison, il y a les prétextes ; pour quoi faut-il encore aller chercher des faibles nées dans le cerveau d'un monsieur qui est enchané de faire une bonne plaisanterie.

M. Gerville-Réache avait reçu d'un diplomate étranger de graves confidences. Ce sous-ambassadeur exotique, croyant faire sa cour au député de la Guedeloupe, lui avait raconté sans lui recommander le secret, que le ministre de la marine venait de commettre un acte de forfaiture épouvantable. On condamne tous les jours à de nombreuses années de prison de malheureux conscripts qui ont détourné quelques mauvaises cartouches Lebel. Or, voici que le diplomate en question affirme que le ministre de la marine a livré à une maison anglaise deux mille kilos de poudre sans fumée, de cette poudre précieuse dont les nations étrangères cherchent en vain la composition et qui nous crée sur elles une supériorité qui paraît incontestable. Nous disons : qui paraît incontestable, parce que, pour tout dire, nous ne sommes pas très clairement édifiés sur le mérite réel de cette poudre qui change tout notre système militaire et modifie notre tactique.

Quoi qu'il en soit, le fait serait grave. Un ministre français aurait été assez oublieux de ses devoirs pour confier à une nation rivale un de nos plus puissants engins de guerre. Eh bien, nous déclarons que nous ne croyons pas un mot de cette histoire. Il s'agit du ministre de la marine, de M. Barbey pour qui, on le reconnaît, nous ne professons pas une admiration bien profonde. Nous savons, et nous avons dit à plusieurs reprises, qu'il est inférieur à sa situation, qu'il compromet notre marine et désorganise notre flotte. Mais, delà à l'accuser d'un acte aussi grave que de livrer aux Anglais deux mille kilos de poudre sans fumée, il y a un abîme. On peut être un piètre ministre sans être un traître.

Le motif ou plutôt le prétexte qu'on invente pour expliquer cette livraison, serait l'achat fait par M. Barbey de canons à tir rapide à la maison anglaise Armstrong et à la maison allemande Krupp, et que la poudre envoyée par le ministre devait servir aux essais.

Or, le ministre de la guerre n'a acheté aucun canon à la maison Krupp. Il a eu le tort d'acheter deux canons à la maison Armstrong, mais cela n'a aucune importance au point de vue de notre armement. M. le ministre a commis une faute en signant avec la maison Armstrong un traité d'acquisition, d'où cette usine a pu tirer une apparence de preuve de sa supériorité sur nos arsenaux. M. de Freycinet répond à cela qu'il avait intérêt à comparer ces canons avec ceux de nos fabrications françaises. Après tout, cela n'est pas impossible, mais il eût été plus prudent de faire faire cet achat par

un intermédiaire. Bref, il n'a pas été livré une once de poudre sans fumée, et l'accusation du pseudo-diplomate anonyme tombe à plat.

Il n'en demeure pas moins une certaine émotion dans l'esprit public. Calomniez, il en restera toujours quelque chose. Et nous ne saurions trop blâmer l'imprudence de M. Gerville-Réache qui va semant ainsi la préoccupation dans l'opinion publique. Car il est important, dans les circonstances troublées où nous nous trouvons, que la nation et surtout l'armée aient une pleine confiance dans la valeur de notre armement et de nos moyens d'action. Le soldat qui croit à la supériorité de son arme acquiert une force bien plus considérable par le calme qu'elle lui inspire.

Mais c'est un besoin à notre époque de faire de l'opposition envers et contre tout, et quand on n'en trouve pas de prétexte, on en crée, on en invente.

La commission du budget saisie de cette affaire a reçu du ministre des protestations indignées contre les accusations dont M. Gerville-Réache était fait l'écho. Il ne reste donc rien de tout ce bruit inconsidérément soulevé, car nous considérons comme bien peu sérieuse l'acquisition de deux canons, mais il en résultera, pour celui qui est l'auteur de l'incident, le regret d'avoir commis une imprudence et une légèreté dont les suites pourraient être graves.

## LE VOYAGE DE M. CARNOT

La Journée de Mercredi

A TOULOUSE

Toulouse, 20 mai. — M. Carnot a reçu ce matin, à 8 h. 30, à la préfecture, les autorités civiles et militaires. Le cardinal Desprez et M. Piou, député, arrivé hier soir, étaient présents.

**Les réceptions**  
M. Hébrard, sénateur, a tout d'abord présenté en ses termes, l'assemblée départementale qu'il préside : « C'est par un vote unanime, qu'oubliant toutes les vieilles haines de l'ancien régime, nous avons rendu hommage au président de la République française. » Nous savons ce qu'en dit le ministre de la justice, qui nous prie d'excuser de ne pas nous adresser nos félicitations.

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

**Le cardinal Desprez et M. Carnot**  
Dans l'allocution qu'il a prononcée en présentant son clergé, S. E. le cardinal Desprez a dit : « Comme la vraie grandeur morale ne subsiste qu'à la condition de la justice et de la politique. »

## Présentation, à M. Carnot, du président et du vice-président de la République andorrane.

Toulouse, 20 mai. — Le président, le vice-président de la République andorrane, accompagnés de deux conseillers généraux des vallées, ont été présentés à M. Carnot par M. Roman, viguier français.

M. Roman a rappelé que la République d'Andorre, bien modeste sans doute, mais qui n'en est pas moins si fière de son nom, doit à la France la sauvegarde de ses institutions et le maintien de sa liberté dix fois séculaire.

Puis le président de la petite République, s'adressant à M. Carnot : « M. le prince, très illustre copince, nous ne sommes que de modestes cultivateurs, très reconnaissants de ce que vous avez déjà fait pour nous, et nous espérons que vous voudrez bien continuer à nous protéger et à nous défendre. »

« Je vous affirme, a répondu le président de la République française, que je n'ai rien de plus à cœur que de ne pas laisser votre sollicitude pour vos intérêts moraux et matériels. »

**Présentations diverses**  
Après le corps consulaire, présenté par le conseil d'Espagne, au palais national, mais qui ne doit pas être le maire, est arrivé de vant M. Carnot. S'avançant vivement vers le maire, M. Carnot lui a exprimé ses remerciements pour le conseil et la ville de Toulouse pour l'honorable accueil qui lui a été fait.

Le président de la chambre de commerce a exposé les desiderata du commerce toulousain : 1° ouverture du chemin de fer transpyrénéen ; 2° réduction importante sur les droits exorbitants perçus sur les canaux de la région ; 3° établissement d'un nouveau port sur la Garonne.

Le président de la République a déclaré prendre note de ces vœux, qui seront étudiés, dans le désir de les réaliser.

M. Carnot a reçu ensuite le Conseil des prud'hommes à qui il a dit : « Les travailleurs savent qu'ils peuvent compter sur la bonne volonté du gouvernement, mais ils ne doivent pas oublier qu'il faut que la France soit unie, grande et forte. »

Nouvelle allusion au grand Carnot, par le délégué de l'association des étudiants de Paris, le petit-fils de l'organisateur de la victoire a répondu : « Vous associez le passé au présent, laissez moi y associer l'avenir dont vous êtes les représentants. »

Si grand que soit le souvenir de la République, il s'est trouvé fort insuffisant au moment où se sont présentés quatre cent cinquante maires de la Haute-Garonne, soixante deux Gers et cinq cents instituteurs.

Il a été tenu à serré chacun la main de M. Carnot, puis celle de M. Constans.

**Les décorations distribuées**  
Voici la liste des décorations distribuées par le président de la République, non compris palmes et croix du Mérite agricole.

Dans l'ordre civil : Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Serres, adjoint au maire, et Rumeau, conseiller municipal de Toulouse, Lestalot, inspecteur d'académie, Page, doyen de la faculté de droit, Roux, ingénieur principal de la compagnie du Midi.

Officiers de la Légion d'honneur : MM. Ozanne, vice-président de la chambre de commerce, et Colonne, directeur des contributions directes à Toulouse.

Le président avait en outre tenu à attacher la croix de chevalier sur la poitrine de M. Sarrazin, conseiller général, ce dernier, après avoir remercié le président, a dit : « Je tiens à vous remercier, M. le président, de la confiance que vous m'avez témoignée, et de la haute estime que vous m'avez faite. »

Dans l'ordre militaire ont été nommés : officier de la Légion d'honneur : M. Duprat de la Rivière, colonel du 83e de ligne, chevaliers : MM. Tricou, commandant du 126e de ligne, Mas, capitaine à la direction de l'artillerie, de Laurent-Castelet, chef d'escadron du 1er régiment de cavalerie territoriale de la 17e région.

Le président a en outre conféré quelques médailles militaires.

Tandis qu'après avoir inauguré le groupe scolaire, M. Carnot se rendait à la manufacture de tabac et d'huiles, il était à tout instant arrêté par des compliments qui lui débitaient des louanges, soit en français soit en patois, dont M. Constans avait aussi sa part.

Toulouse, 20 mai. — Au moment où il était prêt à se rendre à la gare, le maire d'Auch avait insisté, auprès du préfet, pour que le département du Gers fût désigné par le président de la République, celui-ci a répondu : « Lorsque vous aurez conquis à la République votre département, je serai heureux de venir consacrer le succès de vos efforts. »

Toulouse, 20 mai. — Après le déjeuner qu'il a offert, à la préfecture, aux autorités, et auquel assistait le président d'Andorre, M. Carnot a procédé à l'inauguration de la faculté de médecine et de pharmacie.

Les facultés de Bordeaux, Montpellier, Lyon, Grenoble, Besançon, etc., étaient représentées. Des discours ont été prononcés par MM. Jaurès, adjoint au maire, et le docteur Goussier.

Dans les réceptions qui ont eu lieu, ce matin, à la préfecture, on a beaucoup remarqué la présence de M. Pion, qui, d'ailleurs, s'est retiré après les réceptions et n'a pas suivi le cortège présidentiel dans ses visites de la matinée au groupe scolaire, à la manufacture des tabacs et aux hôpitaux.

De son côté, le roi Milan, qui a conservé contre sa femme un vif ressentiment, menaçait de rentrer en Serbie si le conseil de régence ne faisait pas partir la reine Nathalie.

C'est dans ces conditions que l'éloignement de cette dernière fut résolu par le gouvernement.

On sait comment la foule, conduite par la jeunesse des écoles, sympathique à la reine, a arraché l'excellente des mains de la police qui l'empêchait, au grand appareil, vers un vapeur prêt à partir, et l'a ramené triomphalement chez elle ; comment il a fallu faire appel à la population pour protéger le gouvernement, menacé par la foule, et comment enfin l'ordre d'expulsion n'a pu être exécuté que le lendemain matin.

Semlin, 20 mai. — La reine Nathalie a reçu plusieurs centaines de partisans et d'amis ; beaucoup de dames lui ont apporté des bouquets.

Ce matin, un bateau a amené encore plus de mille visiteurs de Belgrade, de nombreuses députations d'étudiants, de commerçants, de dames, etc.

Ce matin, à dix heures, s'est retiré après les réceptions de la matinée au groupe scolaire, à la manufacture des tabacs et aux hôpitaux.

Soixante étudiants, qui ont pris part aux troubles d'avant-hier à Belgrade, se sont réfugiés ici.

Belgrade, 20 mai. — Tous les journaux de l'opposition ont été interdits et aujourd'hui ont été saisis. On fait des perquisitions dans les trains sur le pont du chemin de fer, parce que l'on craint que la reine n'essaye de revenir secrètement à Belgrade, vu qu'elle a au moment de son départ été vue par des officiers de gendarmerie.

## LA QUESTION OUVRIÈRE ET L'ÉGLISE

Les journaux du monde entier signalent à l'avance l'importance de l'Encyclopédie sur la question sociale qui a paru mardi à Rome et dont nos lecteurs ont eu, des premiers, une courte, mais très exacte analyse.

Un autre regard, pensons, la France, fait à ce propos des constatations qui ne manquent pas de vérité. Il montre l'attitude de plus en plus nette que les catholiques sont amenés à prendre dans la lutte entre le capital et le travail.

Puis, pour rétablir la paix entre le capital et le travail, en ramenant ou en retenant les capitalistes et les travailleurs dans le giron de l'église, dont la supériorité également reconnue des deux côtés, devait prévenir ou apaiser tous les conflits. On craint des cordes catholiques d'ouvriers au même temps que des associations catholiques de patrons. L'action sociale ne se distinguant pas de la propagande religieuse.

Pour les organes les plus considérables du catholicisme, ecclésiastiques et laïques, ont été amenés à prendre position, non seulement en adressant aux deux parties des conseils de conciliation, mais en se prononçant sur le rôle que la législation et le gouvernement doivent jouer par rapport aux questions sociales. On a discuté les questions de la loi sur les patrons et les chefs d'industrie, aux ouvriers la soumission et le dévouement ; on discute les revendications du « quatrième état », les droits du travailleur, les droits du pauvre, les faits de opinions religieuses ou philosophiques des masses populaires.

Plus on réfléchit à Londres le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

En Suisse, le socialisme catholique est représenté par Léon XIII pour la rédaction de l'Encyclopédie. Nous pourrions pousser plus loin cette revue et montrer que dans les divers pays catholiques, les hommes d'État du parti catholique ont adopté, au sujet des revendications ouvrières, une attitude de plus en plus libérale.

Le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

En Suisse, le socialisme catholique est représenté par Léon XIII pour la rédaction de l'Encyclopédie. Nous pourrions pousser plus loin cette revue et montrer que dans les divers pays catholiques, les hommes d'État du parti catholique ont adopté, au sujet des revendications ouvrières, une attitude de plus en plus libérale.

Le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

En Suisse, le socialisme catholique est représenté par Léon XIII pour la rédaction de l'Encyclopédie. Nous pourrions pousser plus loin cette revue et montrer que dans les divers pays catholiques, les hommes d'État du parti catholique ont adopté, au sujet des revendications ouvrières, une attitude de plus en plus libérale.

Le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

En Suisse, le socialisme catholique est représenté par Léon XIII pour la rédaction de l'Encyclopédie. Nous pourrions pousser plus loin cette revue et montrer que dans les divers pays catholiques, les hommes d'État du parti catholique ont adopté, au sujet des revendications ouvrières, une attitude de plus en plus libérale.

Le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

En Suisse, le socialisme catholique est représenté par Léon XIII pour la rédaction de l'Encyclopédie. Nous pourrions pousser plus loin cette revue et montrer que dans les divers pays catholiques, les hommes d'État du parti catholique ont adopté, au sujet des revendications ouvrières, une attitude de plus en plus libérale.

Le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

En Suisse, le socialisme catholique est représenté par Léon XIII pour la rédaction de l'Encyclopédie. Nous pourrions pousser plus loin cette revue et montrer que dans les divers pays catholiques, les hommes d'État du parti catholique ont adopté, au sujet des revendications ouvrières, une attitude de plus en plus libérale.

Le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

En Suisse, le socialisme catholique est représenté par Léon XIII pour la rédaction de l'Encyclopédie. Nous pourrions pousser plus loin cette revue et montrer que dans les divers pays catholiques, les hommes d'État du parti catholique ont adopté, au sujet des revendications ouvrières, une attitude de plus en plus libérale.

Le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

En Suisse, le socialisme catholique est représenté par Léon XIII pour la rédaction de l'Encyclopédie. Nous pourrions pousser plus loin cette revue et montrer que dans les divers pays catholiques, les hommes d'État du parti catholique ont adopté, au sujet des revendications ouvrières, une attitude de plus en plus libérale.

Le cardinal Manning a joué le rôle de médiateur lors de la grande grève des docks, bien que l'immense majorité des grévistes appartienne aux associations catholiques de patrons. Il est en faveur de certaines idées socialistes, des déclarations sont accoutumés qui ont même un peu surpris par leur nouveauté et qui a été noté.

Chez nous, M. de Mun n'est plus seulement l'apôtre de l'Église des cercles catholiques d'ouvriers ; il est devenu le plus influent des chefs de la gauche catholique en France. Il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne, et il a été élu député au Parlement pour la Haute-Garonne.

## LES ÉVÉNEMENTS DE SERBIE

Plusieurs de nos lecteurs ignorent sans doute les détails de ce qui s'est passé à Belgrade, à l'occasion du départ formel de la reine Nathalie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint de se séparer de sa femme, et de se retirer en Italie. Nous croyons devoir en quelques mots exposer la situation.

À la suite de démêlés conjugaux avec sa femme, le roi Milan a été contraint